



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

PRÉVENTION DU SUICIDE : MODULE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

12 et 13 JUIN 2023 - Communauté de Communes Pays de Cruseilles

Votre inscription ne sera définitive qu'après validation de votre candidature par les formateurs et réception de votre convention ou contrat de formation signé.

Merci de remplir l'ensemble du bulletin afin que nous puissions traiter votre demande dans les meilleurs délais.

CONTACT DU/DE LA CANDIDAT-E

NOM : Prénom :

Profession / fonction et service :

Adresse + VILLE (si inscription à titre individuel) :

Email (obligatoire et propre au candidat) :

Tél :

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER A LA FORMATION EN TANT QUE :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) du privé (entreprise, association...) | <input type="checkbox"/> Bénévole |
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) du public | <input type="checkbox"/> Profession libérale ou indépendant(e) |
| <input type="checkbox"/> Personne en recherche d'emploi | <input type="checkbox"/> Autre, merci de préciser : |
| <input type="checkbox"/> Particulier / Etudiant(e) | |

CONTACT DE L'EMPLOYEUR (ne pas remplir si vous êtes indépendant ou particulier)

Nom/raison sociale et SIRET :

Adresse :

Nom et prénom du responsable hiérarchique :

Email responsable (obligatoire et différent de celui du candidat) :

Tél :

Nom et prénom du contact administratif pour la gestion de votre inscription (si différent du responsable) :

Email contact administratif : Tél :

Veuillez noter SVP :

- ◆ Le nombre de participants est limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).
- ◆ Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur.
- ◆ Après validation de votre demande, une convention de formation, à nous retourner signée, sera envoyée par mail à votre employeur. Si vous êtes un particulier ou un indépendant, un contrat vous sera envoyé pour signature.

Suite du bulletin en p.2 svp.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161—Organisme de formation enregistré sous le numéro : 82 69 06 790 69.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum.

Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire.

Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement.

Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales.](#)

Pays de
Cruseilles
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION

VÉRIFICATION DES PRÉREQUIS :

Exercez-vous sur la Communauté de Communes Pays de Cruseilles ? Oui Non

Merci de justifier ci-après que vous remplissez les autres prérequis demandés :

.....
.....
.....
.....

QUELS SONT VOS BESOINS OU VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION ?

.....
.....
.....
.....
.....

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin spécifique, notamment lié à une situation de handicap.

REPERTOIRE DES PERSONNES FORMEES

En participant à cette formation, vous acceptez que vos coordonnées figurent sur le répertoire des personnes formées de la région afin d'intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de votre territoire.

Valider cette information en cochant cette case :

Si les coordonnées à indiquer diffèrent de celles du bulletin d'inscription, merci de les noter ici :

Nom / Prénom :

Email : Téléphone :

Bulletin à retourner par mail ou courrier
avant le 5 mai 2023 à
IREPS ARA délégation Haute Savoie
3 Avenue de la Plaine - 74 000 Annecy
Tél. 04 50 45 20 74 / contact74@ireps-ara.org



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

Siège social : 62 cours Albert Thomas, 69008 Lyon

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 82 69 06 790 69.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Soutien



Pays de Cruseilles
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES